

## Procès verbal du Conseil Municipal du 29 Juillet 2016

Sur convocation du maire, Jean-François Lhermitte du 22 Juillet 2016, le Conseil Municipal de Saint Germier s'est réuni le 29 Juillet à 20h30 en la salle du Conseil.

*Présents* : Mme Yvette BRENET

MM. Mathieu AUBURTIN, Francis GLORIE, Jean-François LHERMITTE, Hubert PAILLAT et Romain THIESSE

*Absents* : Mmes Maryline BERTRAND (pouvoir à Yvette BRENET), Chantal ZULUETA,

MM. Florian FAUCHER (pouvoir à Hubert PAILLAT), François DAVID (pouvoir à Mathieu AUBURTIN), Guillaume SIMON-BOUHET.

Le procès verbal du Conseil du 1<sup>o</sup> Juillet 2016 est approuvé.

Mme Yvette BRENET est nommée secrétaire du Conseil

### **29/16 Appel à projet au titre de la trame verte et bleue Région Aquitaine ; candidature commune de St Germier**

La région Nouvelle Aquitaine a lancé un nouvel appel à projet au titre de la trame verte et bleue.

St Germier avait répondu à l'appel d'offres 2015 qui avait ainsi permis de réaliser :

- l'inventaire des haies
- la réalisation des haies sur la RD 5
- la journée DNSE sur les chauves-souris
- l'installation de nichoirs à insectes, chauve-souris et oiseaux autour de l'île de l'étang

Pour 2016, en liaison avec l'équipe de paysagiste choisie dans le cadre d'aménagement du parc de l'étang, quatre actions sont envisagées :

- Item 3: sentier d'interprétation = 1 000EUR HT (panneau d'information)
- Item 8: plantations ripisylves = 4 755EUR HT (restauration des berges des deux ruisseaux et régénération)

- Item 9: gîtes naturels = 3 480EUR HT (abattage des arbres morts, création de nichoirs à hérisson)
- Item 10: Haies bocagères = 2136.50EUR HT (plantation d'une haie le long du mur qui longe la tyrolienne-téléphérique)

TOTAL= 11371,50 Euros HT

Le Conseil Municipal est appelé à ;

- approuver ce projet et ces quatre actions et autoriser M. le maire à déposer la candidature de la commune à l'appel à projet Trame Verte et Bleue lancée par la Région Nouvelle Aquitaine
- solliciter de la région la subvention maximale de 9097,20 Euros

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **30/16 Virement de crédit ; réalisation d'une porte hangar du cimetière**

Le cimetière communal dispose d'un petit hangar qui servait autrefois de remise au corbillard municipal. Il est aujourd'hui naturellement inutilisé et était inutilisable du fait de l'absence de fermeture.

Il a donc été décidé de réaliser une porte à ce hangar de façon à permettre d'y entreposer en toute sécurité du matériel communal.

Cette porte a été réalisée avec les moyens communaux, en régie.

Afin de pouvoir récupérer la TVA sur les matériaux utilisés, il importe de créer un compte et donc d'effectuer un virement de crédit, ce nouveau compte pouvant d'ailleurs permettre d'autres fabrications en régie.

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

Compte	Montant
023	500,00 Euros

##### Recettes

Compte	Montant
722 042	500,00 Euros

#### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
21316 040	500,00 Euros	021	500,00 Euros

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### **31/16 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial**

L'actuelle secrétaire de mairie ne sollicite pas le renouvellement de son contrat à durée déterminée qui échoit le 31 Août prochain.

Il semble souhaitable de réorganiser les différentes tâches du secrétariat en terme de comptabilité et accueil du public. A cette fin il paraît souhaitable de créer un poste de secrétaire de mairie, adjoint administratif territorial de 1<sup>o</sup> Classe à raison de 8 heures semaine, avec des horaires plus adaptés aux saint germariens qui exercent aussi une activité professionnelle. .

Il est donc créé un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>o</sup> classe à temps non complet à raison de 8 heures/ semaine.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### **32/16 Rapport annuel du SMC**

Le SMC a présenté son rapport annuel pour l'année 2015. Ce rapport est antérieur à la modification des conditions de collecte qui ont été totalement transformées au début de l'année 2016. Le coût par habitant est de l'ordre de 98,45€ alors que la moyenne nationale est de 74€. Le nouveau système de collecte devrait générer des économies en supprimant des tonnages d'emballages triés qui ne seront plus traités par le SMITED.

Toutefois, on peut toutefois noter le coût extrêmement élevé du service déchetterie qui se monte à 39,36€/habitant, alors même que la moyenne nationale est à 23€, avec une fourchette de 15 à 35€. Ce coût extrêmement élevé s'explique en grande partie par l'amplitude horaire très élevée de ce service.

Le conseil est appelé à approuver ce rapport et à souhaiter vivement une réduction de son coût essentiellement en terme de gestion économique des déchetteries.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### **33/16 Subventions**

Monsieur le Maire propose de reconduire certaines subventions accordées en 2015 sur 2016 de la manière suivante :

ADMR 100 € (idem 2015)

APE école primaire Vasles Ménigoute 100 € (idem 2015)

Donneurs de sang 100 € (idem 2015)

Anciens Combattants 200 € (pour 2015 et 2016)

Les subventions aux clubs sportifs pourront être attribuées ultérieurement, en fonction des demandes et des adhérents saint germariens.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### **34/16 CCAS de Saint Germier**

La loi NOTRe a donné la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur CCAS.

Le Conseil Municipal décide de maintenir l'existence de ce CCAS qui contribue activement à la solidarité au sein du village.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

### **Questions Diverses**

- Subventions : Nous avons reçu de la région les subventions correspondantes à l'éclairage photovoltaïque des hameaux, de la plantation de haies coté RD 5, d'une avance sur la subvention trame verte et bleue (haies route de remembrement, nichoirs, abattage arbre île de l'étang, etc), une avance du Conseil Départemental sur l'étude paysagère du parc de l'étang. Les demandes pour le solde de la subvention trame verte et bleue (4000 Euros) et pour les jeux d'enfants (10 000 Euros) sont en cours. Par contre, certaines recettes attendues, et notamment le FCTVA correspondant aux investissements 2014 (23 000 Euros) n'est pas encore instruit et donc versé. La trésorerie communale est positive de 59 000 Euros à ce jour et la plupart des investissements importants de l'année ont été effectués. Il faudra donc voir d'ici la fin du mois de Septembre si une ligne de trésorerie n'est pas nécessaire pour préfinancer ces recettes (FCTVA et subventions région), car nous aurons à rembourser fin Octobre le solde du prêt consenti par le Crédit Mutuel (39 000 Euros). Le Crédit Agricole est prêt à nous consentir cette avance à un taux très intéressant (1,19%/an, avec 100 Euros de frais de dossier). Mais ce serait tout aussi bien de se passer de cette dépense supplémentaire.
- Le hangar du cimetière est opérationnel et pourra donc servir de lieu de stockage, malgré sa faible dimension, de l'ordre de 25 m<sup>2</sup>
- Demande de subvention pour la protection des berges de l'île de l'étang au titre de la réserve parlementaire de Delphine Batho, Ceci correspond à une dépense prévisionnelle de l'ordre de 2200 Euros.
- Livre de M. Michel Fournier : L'impression est en cours et la date du samedi 15 Octobre a été retenue pour une présentation à la population de St Germier. Le repas des anciens pourrait avoir lieu ce même jour, sous réserve de l'avis du Conseil d'Administration du CCAS
- Eolien : point sur les discussions avec la CCPG

Ci-joint le compte rendu du bureau de la CCPG du 6 Juillet dernier qui a été diffusé à tous les conseillers communautaires le 25/7 :

### **REPARTITION DE L'IFER**

- Pour mémoire : la première proposition du bureau était de reverser 20% de l'IFER (soit 14 000 €).

- Rencontre avec M. LHERMITTE pour lui exposer ce positionnement (continuité par rapport à ce qui était versé aux communes avant le passage en FPU).
- Refus de M. LHERMITTE qui souhaitait que la somme reversée à la Commune soit de 35 000 €
- Il a été proposé à M. LHERMITTE de réétudier cette question en bureau et de voir s'il était possible de proposer de reverser 20 000 € à la commune.
- Dans un courrier récent, le Conseil municipal de SAINT-GERMIER a acté une demande de versement à hauteur de 25 000 €.
  - o Il est proposé de délibérer sur cette question en juillet.

Il semblerait que l'on s'oriente donc vers un accord pour une indemnité de compensation de 20 000 Euros/an, décision qui serait prise au prochain Conseil Communautaire de Septembre. Si tel n'était pas le cas, le maire demanderait alors un débat sur la base de la proposition initiale de la commune.

- Dépôt déchets verts : le dépôt de l'Audouinière réservé aux déchets verts a été récemment envahi par des bottes de paille (dont une partie a été ôtée par celui qui les avait mis), puis par d'autres déchets qui n'étaient pas verts (fumier, gravats etc). Il semble qu'il va falloir barrer l'accès à ce dépôt et ne l'autoriser qu'aux saint germariens. Après discussion, le Conseil retient la proposition de Mathieu AUBURTIN de poser un panneau rappelant que le dépôt n'accueille que des déchets verts et uniquement pour les habitants de St Germier. Si cette information ne met pas fin aux dépôts sauvages, le dépôt sera malheureusement soit barré et ouvert sur demande, soit définitivement fermé.

La séance est levée à 21h 30.